*[Vos coordonnées]*

Madame Marine Le Pen

Rassemblement National

114, bis rue Michel Ange

75016 Paris

Madame,

Je suis favorable à la liberté de choisir les conditions de sa propre fin de vie, dès lors que la vie n’est plus que de la survie.

A ce titre, je soutiens les propositions de loi qui ont été discutées au Parlement, qu’il s’agisse de celle portée par Marie-Pierre de la Gontrie (sénatrice de Paris), par Marine Brenier (députée des Alpes-Maritimes), par Caroline Fiat (députée de Meurthe-et-Moselle), par Olivier Falorni (député de Charente-Maritime) ou par Jean-Louis Touraine (député du Rhône) ; pour ne parler que des plus récentes. Je soutiens également la proposition de loi de l’Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité.

Le 10 avril prochain, vous solliciterez mon vote – comme d’autres – puisque vous souhaitez accéder à la présidence de notre République. Il est inenvisageable pour moi de soutenir une candidate qui continuera de me priver de ma liberté fondamentale, celle de choisir le moment et la manière de ma propre mort.

La loi de liberté que revendiquent les 76 000 adhérents de l’ADMD, et les 96% de Français qui la soutiennent, devra légaliser l’aide médicale active à mourir pour celles et ceux qui le souhaitent, rendre les directives anticipées opposables et contraignantes et permettre un accès universel aux soins palliatifs. Ceci, dans le respect de toutes les volontés et de toutes les consciences.

Je vous remercie de tenir compte de ce message et de vous engager à faire du droit de mourir dans la dignité la prochaine réforme de société : une réforme attendue par la très grande majorité de vos concitoyens…

Bien à vous,

*[Signature]*